



DIVISION DE FACILITATION (FAL) — DOUZIÈME SESSION

Le Caire (Égypte), 22 mars – 2 avril 2004

Point 2 : Facilitation et sûreté des documents de voyage et formalités de contrôle aux frontières

2.1 : Documents de voyage lisibles à la machine (MRTD)

NORME STIPULANT L'ÉMISSION DE PASSEPORTS LISIBLES À LA MACHINE

(Note présentée par le Secrétariat)

1. INTRODUCTION

1.1 Il est proposé dans la présente note que l'OACI adopte une norme pour exiger que tous les États contractants qui ne l'ont pas encore fait commencent à émettre des passeports lisibles à la machine (MRP) d'ici 2006.

1.2 L'OACI a élaboré des spécifications pour les MRP afin de donner suite aux dispositions de la Convention de Chicago qui demandent aux États contractants d'éviter les retards inutiles en facilitant les formalités de congé aux frontières et d'adopter des procédures normalisées à l'échelle internationale pour la douane et l'immigration (voir articles 22 et 23 de la Convention¹).

1.3 La caractéristique déterminante d'un passeport lisible à la machine est la zone de lecture automatique située en bas de la page de données : elle contient deux lignes de données présentées en caractères d'impression ROC-B et récapitulant les données essentielles qui figurent dans la zone d'inspection visuelle de la page. La page de données tout entière suit une forme de présentation normalisée, conforme aux spécifications du Doc 9303, 1^{re} Partie, *Passeport lisible à la machine*.

¹ **Article 22** (*Simplification des formalités*)

Chaque État contractant convient d'adopter, par la promulgation de règlements spéciaux ou de toute autre manière, toutes mesures en son pouvoir pour faciliter et accélérer la navigation par aéronef entre les territoires des États contractants et éviter de retarder sans nécessité les aéronefs, équipages, passagers et cargaisons, particulièrement dans l'application des lois relatives à l'immigration, à la santé, à la douane et au congé.

Article 23 (*Formalités de douane et d'immigration*)

Chaque État contractant s'engage, dans la mesure où il le juge réalisable, à établir des règlements de douane et d'immigration intéressant la navigation aérienne internationale, conformément aux pratiques qui pourraient être établies ou recommandées en vertu de la présente Convention. Aucune disposition de la présente Convention ne doit être interprétée comme empêchant la création d'aéroports francs.

2. CARACTÉRISTIQUES DES PASSEPORTS LISIBLES À LA MACHINE

2.1 Le passeport lisible à la machine est l'élément de base dans les systèmes modernes et les bases de données utilisés par les États pour la délivrance de documents de voyage, le congé aux frontières et la détection de documents de voyage perdus ou volés. L'adoption des spécifications de l'OACI pour l'émission de MRP présente les avantages ci-après :

- a) *Normalisation.* L'avantage indéniable d'un passeport émis suivant une forme de présentation normalisée à l'échelle internationale est un argument irrésistible en faveur de l'adoption de MRP. Les spécifications de l'OACI ont été entérinées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) comme norme internationale.
- b) *Sécurité des documents.* La cinquième édition du Doc 9303, 1^{re} Partie (2003), contient de nouvelles spécifications destinées à renforcer la sécurité des documents émis, notamment les dispositions sur la confirmation assistée par machine de l'identité du titulaire et de l'authenticité du document même. Ces mesures de protection contre les faux, les contrefaçons et l'usage indu de documents par des imposteurs aident les États à prévenir une grande partie des coûts élevés résultant de la fraude en matière de documents et d'activités criminelles connexes.
- c) *Interopérabilité mondiale.* Les MRP et autres documents de voyage émis par un État conformément aux spécifications de l'OACI peuvent être lus et vérifiés électroniquement par les systèmes d'information de tout autre État. Par ailleurs, l'uniformité de la présentation visuelle spécifiée permet aux autorités d'inspection dans le monde entier de reconnaître le type particulier de pièce d'identité présentée et inspire donc confiance dans l'intégrité du document examiné.
- d) *Avantages pour le titulaire.* Le renforcement de la sûreté de l'aviation, l'amélioration de la protection contre les vols d'identité et la participation à des réseaux de systèmes améliorés facilitant les contrôles aux aéroports sont autant d'avantages qui résulteront de l'utilisation de passeports lisibles à la machine comportant des fonctions biométriques, dont l'imminence a augmenté à la suite du plan 2003 de l'OACI visant l'intégration de données d'identification biométriques dans les passeports et autres documents de voyage lisibles à la machine.

2.2 Les États ont commencé à émettre des MRP au début des années 1980. Constatant que le congé des passagers par le contrôle des passeports a été grandement facilité par l'utilisation de MRP, la Division de facilitation avait décidé, à sa dixième session en 1988, de recommander l'adoption d'une nouvelle pratique recommandée dans le Chapitre 3, pour inviter instamment les États contractants à émettre des MRP conformément à la forme de présentation établie dans le Doc 9303 de l'OACI. À la onzième session de la Division (FAL/11, avril 1995), moins d'une quinzaine d'États avaient avisé l'Organisation qu'ils délivraient des MRP. Aujourd'hui, ces États sont au nombre de 86, et leur liste est présentée en appendice.

2.3 Jusqu'ici, les spécifications relatives aux MRP ont été adoptées par des États pour les raisons énoncées plus haut et leur application volontaire continuera de se généraliser, puisque, pour la plupart des États, il est évident que le MRP est un outil nécessaire pour faciliter le congé des passagers et améliorer la sûreté. Toutefois, afin d'arriver à une application universelle dans l'espace de quelques années — objectif qui constitue un élément important du Plan d'action de l'OACI pour la sûreté de l'aviation — l'OACI est disposée à apporter son assistance sous forme de planification de projets, d'éducation, d'arrangements de financement et/ou de gestion de projets, à la demande des

États membres. La mise en œuvre d'une norme à l'échelle mondiale, si elle était adoptée, est considérée comme un objectif souhaitable aussi bien que réalisable.

3. SUITE À DONNER PAR LA DIVISION

3.1 La Division est invitée à recommander l'adoption de la nouvelle norme ci-après :

3.10 Les États contractants commenceront à délivrer, au plus tard le 1^{er} avril 2006, des passeports lisibles à la machine conformes aux spécifications du Doc 9303, 1^{re} Partie (*Passeport lisible à la machine*).

APPENDICE

ÉMISSION DE DOCUMENTS DE VOYAGE LISIBLES À LA MACHINE
(Mise à jour le 29 octobre 2003)

✓ = Lettre de l'OACI aux États et correspondance reçue des États (2001)
(I) = Information tirée de «Interpol/Keesings Identity Checker» (édition de 2003)
MRP = Passeport lisible à la machine; MRV = Visa lisible à la machine
TD-1/TD-2 = Documents de voyage officiels de formats 1 et 2; CMC = Certificat de membre d'équipage

État/Territoire/Autre	MRP	MRV	TD-1/TD-2	CMC	Lecteurs	
<i>Total</i>	86	27	16	1	7 – Page entière	35 – MRZ seulement
Afrique du Sud	✓	✓	–	–	–	✓
Albanie	(I)	–	–	–	–	–
Allemagne	✓	✓	✓	–	✓	–
Angola	(I)	–	–	–	–	–
Arabie saoudite	✓	✓	–	–	–	✓
Argentine	✓	–	–	–	✓	–
Australie	✓	✓	–	–	–	✓
Autriche	✓	✓	✓	–	–	–
Azerbaïdjan	(I)	–	–	–	–	–
Bahreïn	✓	–	–	–	–	–
Bélarus	(I)	–	–	–	–	–
Belgique	✓	–	–	–	–	–
Bosnie-Herzégovine	(I)	–	–	–	–	–
Brunéi Darussalam	✓	–	–	–	✓	–
Bulgarie	✓	–	–	–	–	✓
Canada	✓	✓	–	–	–	✓
Chili	✓	–	–	–	–	–
Chine	(I)	✓	–	–	–	–
----Hong Kong (RAS)	✓	–	–	–	–	✓
-----Macao (RAS)	✓	✓	–	–	–	✓
Chypre	(I)	–	–	–	–	–
Costa Rica	✓	–	–	–	–	–
Croatie	(I)	–	–	–	–	–
Cuba	✓	–	–	–	–	✓
Danemark	✓	✓	–	–	–	✓
Espagne	✓	✓	✓	–	–	–
Estonie	✓	–	✓(I)	–	–	–
États-Unis	✓	✓	✓	–	–	✓
Fédération de Russie	✓	✓	–	–	✓	–
Finlande	✓	✓	✓	–	–	✓
France	(I)	–	✓	–	–	–
Géorgie	(I)	–	–	–	–	–
Grèce	✓	–	–	–	–	✓
Hongrie	✓	–	✓	–	–	✓
Inde	✓	–	–	–	–	✓
Indonésie	(I)	–	–	–	–	–
Irlande	✓	–	–	–	–	–

État/Territoire/Autre	MRP	MRV	TD-1/TD-2	CMC	Lecteurs	
Islande	✓	✓	–	–	–	✓
Israël	(I)	–	–	–	–	–
Italie	(I)	–	–	–	–	–
Japon	✓	✓	–	–	–	✓
Jordanie	✓	–	–	–	–	–
Kenya	✓	–	–	–	–	–
Koweït	✓	–	–	–	–	–
Lesotho	✓	–	–	–	–	–
Lettonie	✓	✓	–	–	–	✓
L'ex-République yougoslave de Macédoine	✓	–	–	–	–	✓
Liechtenstein	(I)	–	✓	–	–	–
Lituanie	✓	–	–	–	✓	–
Luxembourg	✓	✓	–	–	–	–
Madagascar	✓	–	–	–	–	–
Malaisie	✓	✓	–	–	–	✓
Maldives	✓	–	–	–	–	–
Malte	✓	–	–	–	–	✓
Maurice	✓	–	–	–	–	✓
Mexique	✓	–	–	–	–	–
Monaco	✓	–	–	–	–	–
Namibie	✓	–	–	–	–	–
Nigéria	(I)	–	–	–	–	–
Norvège	✓	–	–	–	–	–
Nouvelle-Zélande	✓	✓	–	–	–	✓
Oman	✓	–	–	–	–	✓
Ouzbékistan	✓	–	–	–	–	✓
Paraguay	✓	–	✓	–	–	–
Pays-Bas (Royaume des)	✓	✓	✓	–	–	✓
Philippines	–	–	–	–	–	✓
Pologne	(I)	–	–	–	–	–
Portugal	✓	–	–	–	✓	–
République de Corée	✓	–	–	–	–	✓
République de Moldova	✓	–	✓	–	–	–
République tchèque	✓	✓	✓	–	–	✓
Roumanie	✓	–	–	–	–	✓
Royaume-Uni	✓	✓	–	–	–	✓
Saint-Marin	(I)	–	–	–	–	–
Seychelles	✓	–	–	–	–	–
Singapour	✓	–	–	–	–	✓
Slovaquie	(I)	–	–	–	–	–
Slovénie	✓	✓	✓	–	–	–
Sri Lanka	✓	–	–	–	–	–
Suède	✓	✓	–	–	✓	–
Suisse	(I)	✓	✓	✓	–	✓
Taiwan (Province de Chine)	(I)	–	–	–	–	–

État/Territoire/Autre	MRP	MRV	TD-1/TD-2	CMC	Lecteurs	
Thaïlande	✓	✓	–	–	–	✓
Tonga	✓	–	–	–	–	–
Turquie	–	–	–	–	–	✓
Ukraine	(I)	–	–	–	–	–
Viet Nam	✓	✓	✓	–	–	✓
Autre						
Document de voyage UNMIK	(I)					